



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 11
Majorité absolue : 06

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONSÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 décembre 2025

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni, au Centre Communal d'Action Sociale, en session ordinaire sous la présidence du vice-président du CCAS, Monsieur Bernard COZIC, le mardi 16 décembre 2025.

PRESENTS Bernard COZIC, Daniel HELFRICH, Sylvie RADZIMSKI, Élodie TARIKET, Marie-Madeleine PATTIER, Sandrine SIMON, Chantal JOUBERT ROCASSEL, Isabelle GAUDILLAT, Audrey JOUAN

POUVOIRS Valérie LACROUTE à Bernard COZIC
Gaëlle GUILLOT à Daniel HELFRICH

EXCUSÉS : Christian BRUNET
Aïcha KHOBEIZI

Monsieur Bernard COZIC ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 47 et donne lecture des pouvoirs. Le quorum est atteint.

Madame Sylvie RADZIMSKI remplit les fonctions de secrétaire de séance.

1] APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 SEPTEMBRE 2025

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 septembre 2025, qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2] ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET ANNEXE – 33040 « RÉSIDENCE AUTONOMIE - FOYER PAUL VINCENT »

Madame Audrey JOUAN, collaboratrice au service finances de la commune de Nemours, présente ce rapport en séance.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, pour un montant de 4 839,11€ pour le budget 33040 « résidence autonomie - foyer Paul Vincent ». Ces créances sont issues de titres impayés, émis entre 2021 et 2023, malgré les démarches de recouvrement effectuées.

Depuis la réception de cette demande, le pointage effectué a permis de ramener cette somme à 4 739,11€.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent l'inscription de la somme de 4 739,11€ en non-valeur de créances irrécouvrables, pour le budget 33040 « résidence autonomie - foyer Paul Vincent ».

Arrivée de Madame Sandrine SIMON à 18h50.

3] PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2026

Monsieur Bernard COZIC donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis aux membres du Conseil d'Administration, et plus particulièrement de la partie relative au « contexte national et local ».

« Ainsi, à l'échelle locale, la ville de Nemours fait face, comme de nombreuses communes de taille moyenne, à des enjeux sociaux importants :

- *Maintien du lien social,*
- *Accompagnement du vieillissement de la population,*
- *Soutien aux familles fragilisées et lutte contre l'isolement. »*

Il rappelle que depuis 2020 la collectivité et la MDS travaillent en partenariat.

Pour conclure et laisser la parole à Madame JOUAN, Monsieur COZIC donne lecture des termes mentionnés dans le rapport transmis aux membres du Conseil d'Administration :

« Ce projet de loi de finances pour 2026 constitue un outil essentiel de mise en œuvre de la politique budgétaire de l'État pour l'exercice à venir. Il traduit la volonté du Gouvernement de concilier :

- *Ambition stratégique (dans la défense, l'éducation, la transition écologique),*
- *Justice sociale (en sollicitant davantage les hauts revenus et les grandes entreprises),*
- *Et rigueur budgétaire (maîtrise des dépenses, rationalisation des aides et des dispositifs).*

Il appartient désormais au Parlement d'en débattre, de l'amender si nécessaire, et de le voter avant la fin de l'année 2025 afin qu'il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ».

Madame JOUAN prend la parole et indique que le niveau des dépenses est stable notamment au niveau du déménagement. Elle félicite les équipes. Madame la Présidente a eu connaissance des chiffres mentionnés dans ce rapport, le 10 novembre dernier, lors d'un rendez-vous. Des ajustements sont en cours.

Bilan 2025 de l'évolution des réalisations de la section fonctionnement

Année	Dépenses de fonctionnement	Recette de fonctionnement	Résultat de clôture	Résultat Cumulé
2022	1 090 855 €	1 112 797 €	21 942 €	98 102 €
2023	1 051 671 €	1 088 573 €	36 903 €	135 005 €
2024	1 245 919 €	1 211 638 €	-34 282 €	100 723 €
Prévisions 2025	1 390 681 €	1 374 088 €	-16 593 €	84 130 €

Le Centre social n'a pas fonctionné comme espéré. Un rendez-vous est fixé avec des représentants de la CAF, le 19 janvier 2026. Le nouvel agrément a été obtenu pour 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Il va devoir être rédigé pour une période de 5 ans.

Madame la Directrice du Centre social a présenté sa démission et a quitté son poste le 1^{er} août 2025, pour rappel. Madame GAUDILLAT, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, assure l'intérim.

La subvention annuelle de la CAF s'élève à 100 000 € maximum (380 000€ pour la masse salariale pour des emplois à temps plein et les charges courantes).

Pour le LAEP, le CCAS avait budgété 2 agents pour un remboursement par la CCPN. Finalement, le remboursement concerne 1 seul agent, ce qui n'avait pas été convenu.

La subvention de la CAF est très encadrée.

L'idée soumise est désormais d'étudier la transformation du Centre Social en « Espace de Vie Sociale ». Afin d'éviter tout risque de perte de la subvention de la CAF 77, il convient d'étudier le dossier avec la plus grande attention.

Depuis 2020, un travail de fonds a été réalisé.

Le nombre de résidents au sein de la résidence autonomie est en augmentation, favorisant effervescence et mixité.

Madame RADZIMSKI a participé à la distribution des colis ; elle explique que les seniors ont signalés « qu'ils viendraient déjeuner ».

Au niveau du Centre Social, un agent contractuel a été recruté pour les « Ateliers Socio-Linguistiques ». Il a établi des groupes, selon les différents niveaux :

- pour la session de septembre à novembre, trois groupes ont été constitués, correspondant aux niveaux A1, A2 et B1, pour un total de 75 élèves,
- pour la session de novembre à décembre, cinq groupes ont été mis en place : deux groupes supplémentaires ont été ajoutés (un groupe d'alphabétisation et un groupe d'illettrisme). Le nombre total d'apprenants pour cette session est de 88.

Au niveau du PAEJ, une psychologue a été recrutée en plus de l'éducatrice spécialisée qui anime très bien les dispositifs existants.

Durant l'année 2025, 13 stagiaires ont été reçus au sein des différents établissements du Centre Communal d'Action Sociale, ce qui représente un travail supplémentaire pour les agents de l'équipe, mais contribue à l'insertion sociale et professionnelle.

Mesdames GAUDILLAT, JOUAN et Monsieur COZIC reprennent le « bilan des actions pour l'année 2025 » (pages 12 et 13 du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026) en donnant quelques compléments d'informations. Pour répondre à Madame JOUBERT, Madame SIMON explique ce qu'est le RGPD (*protection des données*).

Orientations 2026

Libellé	Budget 2025 + DM	Propositions 2026	Variations BP2026/BP2025
Charges à caractère général	504 088 €	499 500 €	0,00%
Charges du Personnel	885 000 €	895 025 €	-0,91%
Opération d'ordre de transfert	30 432 €	39 995 €	1,13%
Autres charges de gestion courante	62 230 €	31 220 €	31,42%
Charges exceptionnelles	250 €	150 €	-49,83%
Dotations aux provisions	0 €	100 €	-40,00%
Total des Dépenses	1 482 000 €	1 465 990 €	- 1,08%

Le budget 2026 est revu à la baisse passant de 1 482 000 € à 1 465 990 €.

Sur la base des prévisions de recettes contraintes et dans un contexte incertain, le Budget Primitif 2026 sera établi à partir des priorités suivantes :

- Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et notamment l'organisation de la Semaine Bleue, des colis et du banquet des Séniors, goûters spectacles...
- Continuité du service au sein du CCAS, des Visites de Convivialité auprès des Séniors afin de conserver un lien social avec les personnes âgées,
- Depuis le 1^{er} septembre 2024, le CCAS a signé un contrat avec un nouveau prestataire pour la livraison des repas à domicile, contrat reconduit en 2025. La Cuisine Centrale et le CCAS ont mené une étude conjointe en 2025, sur le coût de fabrication des repas. Ce projet n'a pas abouti.
- Les frais de personnel seront estimés en tenant compte de la consolidation des effectifs et des hausses obligatoires de taux et cotisations (cotisations, URSSAF, CNRACL, revalorisation PPCR...).

Libellé	Budget 2025 + DM	Propositions 2026
Résultat de fonctionnement reporté	100 723 €	84 120 €
Atténuation de charges	15 284 €	20 001 €
Produits des services	169 150 €	199 037 €
Dotations, subventions et participations	390 478 €	358 512 €
Autres produits de gestion courante	804 610 €	804 310 €
Reprises sur provision pour dépréciations	1 755 €	0 €
Total des Recettes	1 482 000 €	1 465 990 €

Le budget 2026 dépendra du résultat définitif de 2025.

Il est rappelé que le colis de Noël offert aux séniors, le banquet de Noël destiné également au séniors et les activités organisées durant la « Semaine bleue » ont un coût conséquent.

Bilan 2025 de l'évolution des réalisations de la section d'investissement

Année	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultat de clôture	Résultat Cumulé
2022	11 928 €	30 791 €	18 863 €	64 602 €
2023	31 608 €	26 166 €	- 5 443 €	59 160 €
2024	37 260 €	26 400 €	- 10 860 €	48 299 €
Prévisions 2025	34 032 €	37 484 €	3 452 €	51 751 €

Bilan des Investissements pour l'année 2025 « Budget Principal »

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2025 ont été :

- ✓ Remplacement des ordinateurs au Foyer Paul Vincent dans le cadre des ateliers informatiques Seniors,
- ✓ Acquisition d'un logiciel métier pour l'enregistrement des délibérations prises par le CCAS (AGEDI),
- ✓ Acquisition de matériel informatique pour le PAEJ,
- ✓ Installation de stores au PAEJ,
- ✓ Mise en place de film anti-chaleur sur les baies vitrées du Centre Social,
- ✓ Achat de mobiliers suite au déménagement du CCAS vers le Centre Social et l'aménagement de l'accueil du CCAS au foyer,
- ✓ Achat d'une table dans le cadre de la création d'un tiers-lieu « bien-être et soins esthétiques » pour la résidence autonomie (*subvention de la CNAV*).

Le 2^{ème} étage situé au foyer doit être mise en conformité pour des raisons de sécurité :

- porte coupe-feu pour les archives,
- salle de réunion à aménager,
- des travaux de peinture, de changement de sol et d'aménagement
- bureau à aménager également.

Bilan 2025 de l'évolution des réalisations de la section fonctionnement / budget annexe

Année	Dépenses de fonctionnement	Recette de fonctionnement	Résultat de clôture	Résultat Cumulé
2022	623 387 €	580 386 €	-43 001 €	16 147 €
2023	630 868 €	660 827 €	29 959 €	46 106 €
2024	218 135 €	249 200 €	31 065 €	77 171 €
Prévisions 2025	225 423 €	176 800 €	-48 623 €	28 548 €

Le résultat de clôture provisoire résulte principalement :

- Le versement de la subvention de la CNAV pour les travaux de la chambre d'hôtes décalé sur l'année 2026

Orientations 2026

Madame JOUAN explique que sur la base des prévisions de recettes contraintes et dans un contexte incertain, le Budget Primitif 2026 sera établi à partir des priorités suivantes :

Dépenses de fonctionnement

- Poursuite des activités au Foyer Paul Vincent envers les séniors et les résidents pour le maintien du lien social,
- Continuité des travaux de création d'un tiers lieu « Pour des soins, accueil des professionnels de santé » et aménagement de la chambre d'hôtes.

Recettes de fonctionnement

- Le produit des loyers et les repas des résidents de la Résidence Autonomie,
- Subvention de la CNAV pour la création d'un tiers lieu et l'aménagement de la chambre d'hôtes,
- Subvention d'équilibre de la Ville de Nemours

Libellé	Budget 2025 + DM	Propositions 2026
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 820 €	20 345 €
Dépenses afférentes au personnel	141 335 €	144 520 €
Dépenses afférentes à la structure	111 095 €	64 905 €
Total des Dépenses	269 250 €	229 770 €

Madame JOUAN rappelle qu'il n'y a pas d'investissements sur le budget annexe.

Quant à Monsieur COZIC, il rappelle que depuis le début du mandat, ce sont 5 ou 6 appartements qui ont été rénovés (*salle de bains, plan de travail dans les cuisines*). Il espère que Val du Loing Habitat rénove les fenêtres, et souhaiterait une résidentialisation du bâtiment.

Monsieur HELFRICH s'inquiète d'une répercussion des travaux actuels sur les futurs loyers.

Présentation des résultats provisoires de l'année 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT
	Budget Principal	Budget Annexe	Budget Principal
Total des dépenses	1 390 681,11 €	225 422,92 €	34 032,28 €
Total des recettes	1 374 087,85 €	176 799,89 €	37 483,96 €
Résultat de l'exercice 2025	-16 593,26 €	-48 623,03 €	3 451,68 €
Excédent reporté 2024	100 722,98 €	77 170,59 €	48 299,81 €
Résultat cumulé 2025 <i>(sans les restes à réaliser)</i>	84 129,72 €	28 547,56 €	51 751,49 €
Restes à réaliser	-		
Dépenses		- €	
Recettes		- €	
Solde des restes à réaliser		- €	
Résultats 2025	84 129,72 €	28 547,56 €	51 751,49 € <i>(avec les restes à réaliser)</i>
Résultat cumulé consolidé	112 677,28 €		51 751,49 €
Résultat de clôture 2025	164 428,77 €		

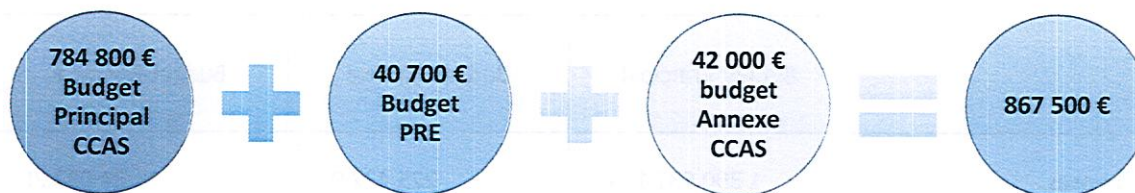
Pour mémoire, les résultats 2024 étaient de :

- ✓ Résultat cumulé consolidé :
 - Fonctionnement : 177 893,57 €
 - Investissement : 48 299,81 €

- ✓ Résultat de clôture : 226 193,38 €

Évolution de la subvention communale

Le montant de la subvention communale pour 2026 reste inchangée par rapport à 2025 soit 867 500 € et sera ventilée de la manière suivante :



Année	Subvention communale	Dépenses de fonctionnement	%	Recettes de fonctionnement	%
2022	820 000 €	1 714 242 €	48%	1 693 182 €	48%
2023	862 000 €	1 682 539 €	51%	1 749 401 €	49%
2024	832 000 €	1 465 697 €	57%	1 459 300 €	57%
2025	867 500 €	1 616 104 €	54%	1 550 888 €	56%
Proposition 2026	867 500 €	1 695 760 €	51%	1 695 760 €	51%

Évolution de la masse salariale

La masse salariale du Budget Principal a été réalisée à hauteur de 94,42 % et 97,96 % pour le budget annexe.

Année	Masse salariale budget principal			Masse salariale budget annexe			Total Masse salariale		
	Budget voté	Réalisations	% (réal./Bp voté)	Budget voté	Réalisations	% (réal./Bp voté)	Budget voté	Réalisations	% (réalisations/Bp voté)
2022	707 485 €	665 787 €	94,11%	430 800 €	424 263 €	98,48%	1 138 285 €	1 090 050 €	95,76%
2023	725 000 €	656 132 €	90,50%	460 000 €	449 263 €	97,67%	1 185 000 €	1 105 395 €	93,28%
2024	843 625 €	768 386 €	91,08%	169 365 €	138 586 €	81,83%	1 012 990 €	906 971 €	89,53%
2025	885 000 €	835 593 €	94,42%	141 335 €	138 456 €	97,96%	1 026 335 €	974 049 €	94,91%
Prévisions 2026	895 025 €			144 520 €			1 039 545 €		

Madame JOUAN rappelle que le poste de Directeur du Centre social est vacant depuis le mois d'août dernier.

Orientation 2026 des charges de personnel

Les charges de personnel pour le budget 2026 évoluent à partir des postulats détaillés ci-dessous :

Les évolutions au niveau national :

- Cotisation URSSAF : + 9,88 %
- Cotisation de la CNRACL : + 8,66 %

Les mesures appliquées par le CCAS :

- Participation de 20 € à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » et d'une mutuelle,
- Prévisions des évolutions de carrière des agents,
- Inscription des crédits pour un recrutement du Poste de Directrice du Centre Social à compter du 1^{er} Juin 2026,
- Inscription des crédits pour 2 vacataires pour le Centre Social pour les mois de juillet et août 2026 (2 jeunes recrutés en renfort sur l'été 2025 pour rappel).

Les Effectifs – Orientations 2026

Budget Principal

	Effectifs Budgétaires	Titulaires	Contractuels	ETP.
Filière Administrative	11	6	5	10.51
Filière Animation	3	2	1	2.80
Filière Technique	4	4	0	3.48
Filière Médico-social	3	0	3	2.80
TOTAL	21	12	9	19.59

Les emplois sont précisés au tableau des effectifs des emplois permanents du CCAS (art. L2313-1 du CGCT), soit 21 postes au 01/01/2026 équivalents au 01/01/2025.

Madame JOUBERT constate que la commune « se débrouille comme elle peut ». Monsieur COZIC la reprend en expliquant qu'il s'agit du CCAS et non de la commune. Il en profite pour signaler que les membres du Conseil Municipal ont voté les avances pour régler les salaires.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prennent acte de la préparation du budget primitif 2026 du CCAS,
- Précisent que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Conseil d'Administration,
- Confirment que ce rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la ville de Nemours.

Madame RADZIMSKI salue le travail fourni par Madame JOUAN.

4] BONS CHAUFFAGE 2025

Madame GAUDILLAT présente ce point. Elle explique avoir eu l'idée avec Monsieur HELFRICH, en 2025, de remplacer les bons, dit de « chauffage », par une participation aux coûts de la mutuelle pour les seniors qui perçoivent l'ASPA. Une étude a été réalisée mais n'a pas été retenue par l'autorité territoriale.

En 2025, le CCAS reste donc sur une participation financière qui vient en complément du « chèque énergie », avec le bon chauffage, toujours d'actualité étant donné le contexte national. Les critères pour l'obtention du bon chauffage restent également inchangés.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la reconduction du dispositif « bon chauffage 2025 », d'une valeur individuelle de 180 €, pour la saison 2025/2026.

5] REDEVANCE ACQUITTÉE POUR LES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE / IRL

Un bail emphytéotique est en vigueur. Celui-ci prévoit que le montant du loyer du mois d'octobre soit le loyer de référence pour la revalorisation des loyers de l'année N+1.

Il précise que les résidents bénéficient de prestations diverses :

- Les animations organisées au foyer,
- La blanchisserie (lavage, séchage, repassage + remise du linge plié au résident devant son appartement),
- Les astreintes des agents 7 Jours sur 7 et 24h sur 24h,
- Le parking.

Pour répondre à Madame PATTIER qui fait remarquer que les retraites sont gelées, Madame GAUDILLAT précise que la résidence n'est pas habilitée à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) mais les résidents peuvent percevoir des aides de la CAF, telle que l'allocation logement.

Monsieur COZIC donne lecture des tarifs en vigueur et des futurs loyers :

Type de logement	Tarif mensuel au 1 ^{er} janvier 2025	Tarif mensuel au 1 ^{er} janvier 2026
Studio	509,25 €	518,50 €
F2	682,44	694,83 €
Chambre d'hôte	46,42 €	47,26 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2026 comme énoncés ci-dessus.

6] ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITÉS ET SORTIES PROPOSÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur COZIC rappelle que certaines activités sont déjà payantes et précise que celles organisées par le Centre Social sont gratuites. Il n'est pas envisagé de faire payer les activités pour lesquelles la collectivité perçoit des subventions.

Cette décision découle du constat fait lors de l'été 2025, citant l'exemple de la « journée à la plage ». Le bus, qui était supposé être complet, n'était rempli qu'à 35 % de sa capacité. Cela engendre un coût pour la collectivité et empêche des personnes inscrites sur liste d'attente d'être appelées au moment du départ du bus.

Les activités qui deviendraient payantes seraient plafonnées à 5€ pour les services du Centre social.

Madame PATTIER considère cette démarche comme éducative. De son côté, Madame SIMON, souligne que ces sorties ne sont en rien comparables à celles du foyer.

Monsieur COZIC a eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec des représentants de la Mission Locale qui confirment que les administrés, mêmes inscrits, ne participent pas tous.

Madame TARIKET suggère de ne pas inscrire un administré à une sortie lorsqu'il a été absent lors d'une précédente sortie ; Monsieur COZIC trouve cette gestion difficile à mettre en place.

Le Centre de Loisirs et l'ALJ sont cités comme exemple, car bien qu'ils soient payants, ils sont toutefois bien fréquentés.

Monsieur COZIC précise qu'il s'agit d'une démarche visant à responsabiliser les familles, qui peuvent s'adresser au CCAS en cas de difficultés, afin de faire étudier leurs éventuels droits.

Enfin, Monsieur HELFRICH compare ce principe à celui des rendez-vous médicaux non honorés.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent l'actualisation de la participation financière aux activités et sorties proposées par le Centre Communal d'Action Sociale, selon les conditions ci-dessous :

Coût de revient par personne (place + transport)	Tarif appliqué (/participant)	Part prise par le CCAS	Exemple de sortie correspondante
CENTRE SOCIAL ET PAEJ			
1 à 6 €	1 €	90-85 %	Mini-atelier, exposition avec transport
6,01 à 10 €	2 €	70-80 %	Piscine, cinéma
10,01 à 15 €	3 €	70-75 %	Musée, sortie nature guidée
15,01 à 20 €	4 €	70-80 %	Ferme pédagogique, spectacle jeune public
Plus de 20 €	5 € (plafond)	75-85 %	Parc d'attractions

7] RÉSIDENCE AUTONOMIE : CAUTION POUR LES BADGES DE L'INTERPHONE

Madame GAUDILLAT explique que le propriétaire, Val du Loing Habitat, a doté la résidence d'un interphone.

Les résidents ont reçu 2 ou 3 badges selon la superficie du logement occupé :

- 2 badges pour un studio (50€),
- 3 badges pour un F2 (75€).

Pour répondre aux diverses interrogations, Madame GAUDILLAT indique que le badge fonctionne avec le téléphone portable ou fixe. Les résidents ont donc reçu 1 ou 2 badges qu'ils peuvent remettre à un proche ou à leur aide-ménagère.

Monsieur HELFRICH explique que ce système de badge qui fonctionne avec les téléphones est encore un peu complexe pour certaines personnes âgées mais que cela ira de mieux en mieux.

Madame JOUAN explique, quant à elle, qu'il s'agit du même principe que les cautions relatives à la location du logement.

Monsieur COZIC rappelle qu'en 2020, les cautions n'étaient pas isolées budgétairement. Au niveau de la comptabilité analytique, il était difficile de les rembourser. Désormais, les cautions sont inscrites en investissement comme il se doit.

Madame GAUDILLAT explique que les agents ont reçu une formation de 2 heures à l'utilisation du badge, dont la gestion se fait par logiciel. Le logiciel sera mis à jour par ces mêmes agents (*arrivée / départ de locataire*).

Pour Madame SIMON, cette mise en place renvoie un sentiment d'insécurité mais aussi une augmentation au niveau des charges. Monsieur HELFRICH indique que les personnes âgées peuvent être stressées par ce nouveau dispositif.

Pour répondre à ces observations, Madame GAUDILLAT explique que les résidents ont été informés de cette mise en place lors d'un Conseil de la Vie Sociale. Val du Loing Habitat a dispensé une « formation » à destination des résidents.

Les membres du Conseil d'Administration, à la majorité des membres présents moins une abstention (Madame SIMON), approuvent :

- L'instauration de caution suite à la mise en place de badges au sein de la résidence autonomie,
- Les tarifs proposés pour les badges remis aux locataires des studios et des appartements de type F2, à savoir :
 - 50€ pour 2 badges pour un studio,
 - 75 € pour 3 badges pour un F2.

8] CONVENTION PARTENARIALE ENTRE EDF SOLIDARITÉS ET LE CCAS

Monsieur COZIC donne lecture du rapport remis aux membres du Conseil d'Administration ; Madame GAUDILLAT précise quant à elle qu'une manifestation a été organisée par le CCAS en collaboration avec EDF, sur les économies d'énergie.

Madame GAUDILLAT indique par ailleurs que l'interlocuteur qu'elle a eu en ligne à propos de cette convention est très professionnel lors d'animation en atelier.

Les objectifs de cette convention sont :

- Informer les travailleurs sociaux et les agents du C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients particuliers d'EDF,
- Informer les travailleurs sociaux du C.C.A.S. sur les modalités de relations entre les partenaires concernant les situations des clients particuliers d'EDF, notamment en situations d'instruction ou de versement d'aide,
- Préciser les modalités de partenariat entre le C.C.A.S. et EDF concernant la notification des demandes, des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du C.C.A.S. à destination des clients particuliers d'EDF en situation de précarité,
- Informer les travailleurs sociaux sur le dispositif du chèque énergie et sur son utilisation, en particulier en ce qui concerne le paiement des factures d'énergie,
- Informer les travailleurs sociaux sur la maîtrise de la demande d'énergie et sur les gestes simples d'économie d'énergie,
- Mobiliser ses réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.

Monsieur COZIC demande qu'un point sur les plaques de cuisson au sein de la résidence autonomie soit réalisé durant le mois de janvier, afin de voir les éventuelles économies possibles.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent la reconduction partenariale entre EDF et le CCAS,
- autorisent Madame la Présidente à signer cette convention et les documents y afférents.

9] CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA MISSION LOCALE ET LE CCAS

Monsieur COZIC explique que la Mission Locale de la Seine et du Loing (MLSL) occupera un bureau du Centre social dédié aux partenaires, le mercredi après-midi. Le calendrier des différents bureaux est complet.

Le prochain Conseil d'Administration pourrait se tenir au Centre Social s'il est possible d'effectuer au besoin, une visio.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuvent la convention partenariale entre la Mission Locale et le CCAS,
- Autorisent Madame la Présidente à signer cette convention et les documents y afférents.

AFFAIRES NON DÉLIBÉRÉES

a) Calendrier des Conseils d'Administration pour le 1^{er} trimestre 2026

DATE DE LA SÉANCE DU CA	Heure / lieu	Observations
mercredi 21 janvier	18h00 / foyer Paul Vincent	
jeudi 19 février	18h00 / foyer Paul Vincent	Vote du budget

Après discussion, l'horaire des Conseils d'Administration est maintenu à 18h00.

Madame RADZIMSKI fait part de son éventuelle absence le mercredi 21 janvier prochain.

b) Foyer Paul Vincent : point sur les sorties du 2nd semestre

Monsieur COZIC donne lecture du tableau transmis aux membres du Conseil d'Administration. La sortie de ce jour au cabaret situé à Samoie-sur-Seine a connu un très beau succès ; le bus était complet.

SORTIE	DATE	NBRE DE PARTICIPANTS
Ville d'Auxerre	Vendredi 12 septembre	28
Cabaret à Samoie-sur-Seine	Mardi 16 décembre	47

c) Point sur la semaine bleue 2025

Monsieur COZIC donne lecture du tableau transmis aux membres du Conseil d'Administration et indique que les diplômes ont été remis aux participants de la dictée.

DATE	ACTIVITÉ	NBRE DE PARTICIPANTS
Lundi 6 octobre	Peinture / écriture - Foyer	13
Mardi 7 octobre	Madison géant – Scène du Loing	15
	Conférence AGIRR ARCO – Scène du Loing	64
Mercredi 8 octobre	La dictée de Bernard Pivot – Scène du Loing	8 adultes 9 enfants
	Marche bleue « intergénérationnelle » + dégustation - ville	107
Jeudi 9 octobre	Goûter festif - Foyer	50
Vendredi 10 octobre	Clôture - Foyer	84

d) Seniors : distribution des colis 2025 et banquet de Noël des seniors

Les colis ont été « dispatchés » dans les mêmes proportions qu'en 2024, sur les différents sites de distribution (foyer Paul Vincent, Centre social « la Mosaïque » et annexe de Beauregard). Il a cependant fallu en apporter au Centre Social.

A ce jour, 1 154 colis ont été distribués aux seniors, sur les 3 structures ; 15 colis ont été offerts aux Miss, à la demande de Madame la Présidente (1 250 colis commandés).

e) Agenda 2026 des seniors

Un exemplaire de l'agenda 2026 des seniors est remis aux membres du Conseil d'Administration.

Le banquet des seniors se tiendra le mercredi 9 décembre 2026 ; la salle est d'ores et déjà réservée. Monsieur COZIC explique qu'en 2024, la salle avait été réservée, mais le CCAS a dû changer de date et avancer le banquet d'une semaine afin qu'une autre manifestation puisse être organisée dans la salle « Scène du Loing ».

Pour conclure, Madame GAUDILLAT explique que l'agenda est travaillé dès le mois de juin de chaque année.

f) Bilan des aides facultatives attribuées ou non en Commission permanente

Monsieur COZIC explique que le tableau récapitulatif a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Pour l'année 2025, il ressort que le dispositif « pass'eau » n'a pas été très utilisé. De même, il est à noter qu'il n'y a pas eu de frais concernant des indigents.

g) Commission permanente : calendrier 2026

Les membres de la Commission permanente se réunissent deux fois (voire 3) par mois, même au mois d'août.

Mesdames JOUBERT, TARIKET et Monsieur HELFRICH sont remerciés pour leur assiduité.

h) Incendies du 2 décembre 2025 / Habitat 77

Un incendie s'est déclaré le mardi 2 décembre 2025 dans un immeuble situé à Beauregard, puis un second, le 9 décembre 2025 (*dans le même immeuble*).

Une femme et ses 4 enfants (1 collégien + 2 enfants scolarisés) ont dû être relogés en pleine nuit. Madame GAUDILLAT accompagnée de Messieurs COZIC et AUJARD ont trouvé un gîte qui peut accueillir la famille jusqu'au 19/12 décembre 2025.

Les sinistrés du 2 décembre ont reçu :

- Des petits déjeuners, des repas, des collations, distribution de masques,
- Permanence du travailleur social pour un accompagnement dans la déclaration de sinistre et accompagnement divers aux formalités administratives,
- Distribution de produits d'hygiène offert par le Rotary Club sud77 via le magasin Intermarché à Nemours.

Le sinistre a été déclaré à la compagnie d'assurance. Les affaires restantes doivent toutes être nettoyées. L'odeur de fumée est tenace.

i) Conseil de la Vie Sociale : élection et approbation du règlement intérieur

Madame GAUDILLAT explique que tout s'est bien passé et que la stratégie de Madame SIMON, d'organiser un goûter pour attirer les résidents, a fonctionné.

j) Présentation des données sociales de l'année 2024

Monsieur COZIC donne lecture d'une partie du document qui est mis en circulation, afin que les membres du Conseil d'Administration puissent en prendre connaissance.

L'effectif du CCAS est composé de 22 agents dont la moyenne d'âge est de 50 ans pour les fonctionnaires et 46 ans pour les contractuels. Deux agents sont reconnus travailleurs handicapés.

Ce document est transmis au CCAS par le service des ressources humaines.

k) CNAV : appel à projet : union des retraités de Saint-Pierre-lès-Nemours

La demande de subvention formulée auprès de la CNAV (caisse nationale) a été refusée. Les travaux débutent sur l'année 2025 mais le versement de la subvention par la caisse régionale se fera sur l'année 2026.

L'appartement d'une superficie de 60 m² est occupé par l'Union des Retraités de Saint-Pierre-lès-Nemours et Nemours à titre gracieux alors que le CCAS paie un loyer à Val du Loing Habitat.

Madame JOUBERT explique que ce logement pourrait être loué. Monsieur HELFRICH répète que l'association ne paie pas de loyer.

l) Indigent

Une personne orientée par un hôpital parisien a été admise à l'EHPAD de Nemours, pour une raison inconnue. Elle aurait été orientée par une personne de confiance.

La Directrice de l'EHPAD a pris contact avec Madame GAUDILLAT, suite au décès de cette personne.

La défunte n'avait pas signé les documents lors de son admission à l'EHPAD. Après son décès, le corps a été transporté en chambre funéraire en froid +, sur Montereau. Un délai rapide pour l'inhumation était donc nécessaire. Cependant, il a fallu attendre trois semaines pour obtenir l'acte de décès.

Après de nombreuses démarches et recherches, Madame GAUDILLAT a découvert que la défunte était une personne littéraire, célibataire, sans enfant, qu'elle touchait une retraite de 2 900 € par mois, et qu'elle avait souscrit un contrat obsèques auprès de sa mutuelle. Monsieur HELFRICH explique que le contrat obsèques est compliqué à faire valoir pour les personnes seules.

Monsieur COZIC a demandé à l'EHPAD si le consentement pour la gestion de la succession était détenu. Finalement, le CCAS a pris en charge la procédure pour saisir le compte de la défunte. Monsieur COZIC s'est agacé des démarches avec les PFG en charge des obsèques, et a contacté les services préfectoraux.

Madame GAUDILLAT, quant à elle, a dû faire appel à un notaire pour obtenir des informations supplémentaires.

Le CCAS n'a pas réglé les frais pour la chambre funéraire. Le solde de la facture s'élève à 490 € et sera envoyée à la mutuelle puisqu'il a été confirmé que la défunte disposait de 3 500 € sur son compte courant.

Elle avait déjà réglé le mois en cours ainsi que la caution pour l'EHPAD.

m) Rencontre partenariale / associations tutélaires

Madame GAUDILLAT a rencontré les représentants d'associations tutélaires :

- ATSM
- TUTELIA
- UDAF.

Il est essentiel pour le CCAS d'entretenir et de pérenniser des relations partenariales de qualité avec les associations mandataires, dans l'objectif d'assurer un accompagnement adapté des personnes en situation de vulnérabilité et faisant l'objet d'une mesure de protection.

Monsieur COZIC explique qu'il a rencontré une famille « diogène » qui ne peut plus vivre dans un milieu dit « collectif ». Monsieur HELFRICH précise que certaines personnes n'ouvrent pas la porte lors des désinfections annuelles obligatoires.

Madame SIMON, pour sa part, trouve les personnes atteintes du trouble de sylogomanie, intéressantes.

Lors du second semestre 2026, un événement avec un plan d'action à déployer envers ce type de personnes devrait être organisé.

Il est précisé que ce type de comportement dans le parc collectif social impacte tout le monde.

n) Point sur les conventions

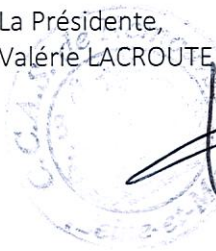

Les Pitchouns : il s'agit d'une association de loi 1901. La convention de prêt de locaux à Beuregard est signée dans le cadre d'un renouvellement. Des assistantes maternelles se réunissent deux fois par semaine.

Secours Catholique : signature de la convention à venir. Le Secours Catholique souhaite revenir sur la commune de Nemours et tenir des permanences au Centre social, dans le cadre de l'accompagnement de personnes et / ou familles en grande difficulté.

Des animations pour des ateliers informatiques, ainsi que le CLAS notamment au Centre social la Mosaïque, pourraient être organisés par des bénévoles de l'association.

Séance levée à 20h50.

La Présidente,
Valérie LACROUTE



La secrétaire de séance,
Sylvie RADZIMSKI

